

2.- L'intervention de Jean-Paul Saquet sur la pression touristique dans le massif des Alpilles illustre les problèmes liés à l'utilisation anarchique des espaces péri-urbains. Le massif des Alpilles,

vue sa proximité de grands centres urbains, est représentatif du développement d'usages non organisés et les conséquences qu'ils induisent sur l'équilibre naturel.

La pression touristique dans le massif des Alpilles

par Jean-Paul SAQUET

Le massif des Alpilles, du fait de sa situation géographique, est soumis à une pression touristique importante qui est créatrice de risque pour la flore et, dans la mesure où la déforestation peut en découler, pour l'hydrologie de la zone.

Les municipalités concernées ont des attitudes voisines avec, toutefois, quelques nuances liées au comportement des populations plus ou moins attachées à des racines locales.

Sont normalement acceptés :

- les promeneurs et randonneurs, sous réserve du respect de la propriété privée et d'un comportement responsable à l'égard des risques d'incendie. On croit à la nécessité d'une surveillance permanente ou non ou d'un aménagement du terrain : sentiers balisés, circuits botaniques, etc.

- les cavaliers, quelquefois associés à la surveillance et la prévention des incendies (liaisons radio avec les C.C.F.F.).

- les chasseurs qui, dans certaines communes, participent aux opérations de débroussaillage, dans la mesure où ils conservent un certain respect de la propriété.

Sont tolérés ou rejetés :

- les grimpeurs, souvent assimilés à des marginaux qui s'imposent sans chercher à se faire admettre et dont l'activité peut créer des responsabilités pour les communes.

Malgré l'individualisme fréquent des grimpeurs, il a été cependant possible à certaines communes (ou groupements de propriétaires fonciers) de signer des conventions avec la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade, qui les exonèrent de leur responsabilité éventuelle ; en contre partie, les

parties contractantes ont accepté de prendre en charge certains aménagements : aires de stationnement de véhicules, signalisation et balisages.

Sont rejetés :

- les utilisateurs de motos vertes et de véhicules 4x4, en raison des dépréciations qu'ils peuvent commettre et des risques qu'ils font courir aux autres usagers du massif. Les périodes sèches apportent un lourd facteur d'aggravation, l'application des arrêtés préfectoraux instituant des périodes rouges est difficile, aussi une solution partielle est peut être donnée par la création de pistes tout terrain, dans des secteurs d'intérêt mineur ; on peut cependant penser que les pistes de ski balisées n'ont jamais empêché de "hors piste".

Certaines communes ont, néanmoins, accepté de répondre aux voeux d'associations locales en acceptant et en participant même à la création de pistes de motocross sans pour autant s'exonérer de leurs responsabilités bien connues, ce qui, dans certains cas, a conduit les mêmes communes à interdire ce qu'elles toléraient dans la mesure où, à un certain moment, elles ont estimé que les garanties de sécurité n'étaient pas suffisantes.

A défaut de pouvoir exercer un contrôle sur la circulation des véhicules Tout Terrain, il reste la solution de la mise en place de barrières, efficaces à l'égard des seuls 4X4, facilement mobilisées en cas d'action de lutte contre le feu. Mais contre la moto verte, il n'existe pas de moyen valable en dehors de la répression bien difficile à exercer.

En matière de véhicules 4X4, il



Photo 5 : Moto-cross de Mourières

Photo Jean-Paul Saquet

a été signalé que des associations prenaient la peine de solliciter une ou deux fois par an au maximum l'autorisation de circuler sur des pistes de forêt communale dans le cadre d'un rallye réunissant un nombre restreint de pilotes ; l'accord de l'O.N.F. étant nécessaire et généralement donné lorsqu'il s'agit de parcelles forestières soumises à sa gestion. Le résultat de ce type d'action sportive ne paraît pas présenter de trop grands risques pour la nature mais requiert une grande vigilance.

Les étrangers, peut être attirés par notre laxisme, sont nombreux parmi les utilisateurs de 4X4 et de motos vertes ; les problèmes posés par ces engins ne concernant pas qu'un seul massif il serait opportun de distribuer aux frontières et aux postes de péage des autoroutes une fiche d'information rappelant les limites d'usages des engins T.T... sous réserve de les définir.

Comme on l'a signalé plus haut la responsabilité des communes peut être mise en cause en cas



Photo 6 : Moto-cross de Mourèze.

Photo J.-P.S.

d'accident lié à la pratique d'un sport mécanique d'où l'intérêt de régulariser certaines situations de fait par la signature d'une convention avec les Fédérations sportives compétentes, mais celles-ci paraissent assez réticentes à s'engager dans une voie qui a pourtant été suivie avec profit dans le cas de l'escalade.

J.-P.S.

3.- L'étude de la dégradation de la végétation littorale traduit l'ensemble des problèmes liés à la pression humaine à proximité d'un grand centre

urbain. La réflexion qui a suivi l'intervention de Georges J. Aillaud a mis en évidence la problématique de la gestion de ces zones surfréquentées.

par Georges J. ALLAUD et Alain CROZET

La végétation littorale du sud du Golfe de Marseille présente une grande originalité. Les conditions très particulières dans lesquelles les plantes doivent se développer, et l'adaptation à un milieu difficile, ont entraîné des modifications morphologiques, anatomiques et physiologiques.

Le milieu est difficile, le mésoclimat favorise les xérophytes, le microclimat accentuant encore l'influence de certains facteurs comme le vent ; mais ce sont les caractères du sol, avec l'omniprésence du sel, qui imposent leurs conditions à la végétation.

Les plantes se sont adaptées, plaquées au sol, elles résistent ainsi mieux au vent, à la dessication. Leur système racinaire, s'insinuant dans la moindre fissure, leur permet d'exploiter non seulement les niveaux superficiels du sol, mais aussi les couches profondes.

La morphologie et l'anatomie du système foliaire sont orientées vers la conservation de l'eau (système foliaire réduit dans l'espace et parfois dans le temps, cuticule plus épaisse, nombre de stomates réduits, poils abondants...).

Des systèmes physiologiques régulateurs interviennent pour que

la plante soit toujours en mesure d'acquérir cette eau si précieuse, qui est normalement indisponible parce que salée.

La pression osmotique très élevée permet d'entretenir une force de succion suffisante ; la résistance plasmatische à l'intoxication par le CINA très élevée, couplée avec l'existence d'un barrage sélectif limitant la pénétration du sel, permet de faire face à des élévations passagères à la concentration en sel du milieu.

La façon dont ces plantes s'adaptent à ce milieu particulier est d'autant plus intéressante, que